



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 642 ET 643**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance extraordinaire du lundi 17 juillet 2017, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 642 amendant le règlement numéro 629 sur la tarification des services (2017) ;*
- *Règlement numéro 643 amendant le règlement numéro 576 établissant un programme d'aide financière et d'aide sous forme de crédits de taxes pour certaines entreprises.*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 22^e jour du mois de juillet 2017, jour de leurs publications.

Donné à Louiseville,
Ce 22^e jour du mois de juillet 2017

Maude-Andrée Pelletier
Greffière